Image not found or type unknown

# droit exclusif de vente suite a une succession

Par **dely**, le **27/04/2013** à **20:59**

bonjour,
Ma mère souhaite vendre la maison ma grand mère qui est décédé depuis peu et la succession a déja été faite il y a 21 ans .

le notaire a fait signé un contrat d exclusivité de la vente d un délais de 3 mois car soi disant c 'est obligatoire .
Obligatoire car c 'est une vente suite a une succession , j 'ai un doute .

comment faire pour résilier ce contrat d 'exclusivité?

merci d 'avance de votre aide

Dely

Par **Acte Immo**, le **27/04/2013** à **21:44**

Le notaire a fait signe un contrat a ma mère ....

Votre mère ne voulait signer ce contrat ?
Votre mère n'a pas toute sa tête ?

Vous pouvez faire un recommander pour annuler la clause d'exclusivité du contrat
Mais le contrat se poursuivra dans la forme simple pendant les 3 mois pour lequel il est irrévocable.

Par **dely**, le **28/04/2013** à **15:02**

Merci pour votre réponse, mais ce que je souhaite savoir , c 'est si le mandat d exclusivité est obligatoire dans le cadre d 'une succession qui a eu lieu il y a 21 ans.

merci d avance

Par **Acte Immo**, le **28/04/2013** à **15:56**

Non

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés